

Etat des lieux de l'offre en Soins Oncologiques de Support (SOS) en Auvergne-Rhône-Alpes Département de la Haute- Loire

Juillet 2025

Sommaire

1. Contexte	3
2. Eléments de méthodologie	3
3. Analyse de l'offre en SOS en Haute-Loire	5
3.1 Typologie des répondants	5
3.2 Répartition géographique de l'offre en SOS en Haute-Loire	6
3.3 Les SOS proposés et envisagés en Haute-Loire versus ARA	16
3.4 Le profil des bénéficiaires en Haute-Loire versus ARA	18
3.5 La répartition du moment de la prise en charge de chaque SOS en Haute-Loire versus ARA	20
3.6 Les professionnels intervenant pour chaque SOS en Haute-Loire	22
3.7 Les modalités de prise en charge en Haute-Loire versus ARA	25
3.8 Les lieux de prise en charge en Haute-Loire versus ARA	26
4. Synthèse.....	27
Annexe.....	29
Détail des professionnels intervenant répertoriés dans la rubrique "Autre"	29
Détail des intervenants par type de SOS et de structures	29

1. Contexte

Les soins oncologiques de support (SOS) sont définis comme « l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements oncologiques ou onco-hématologiques spécifiques lorsqu'il y en a ».

L'INCa a défini un panier référentiel avec un **socle de base de 4 soins de support** (prise en charge de la douleur, de la diététique, du soutien psychologique, prise en charge sociale, familiale et professionnelle), complété par un **socle complémentaire de 5 soins de support** (activité physique adaptée, les conseils d'hygiène de vie, le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer, le soutien à la mise en œuvre de la préservation de la fertilité et la prise en charge des troubles de la sexualité). Par ailleurs, il est envisagé dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 de rajouter les **soins de socio-esthétiques**.

Les soins oncologiques de support constituent un maillon majeur du parcours cancer des patients atteints d'un cancer à la fois en amont, pendant et après les traitements actifs. Leur accessibilité géographique, la visibilité et la répartition adaptée de l'offre aux besoins sur le territoire sont un enjeu crucial.

Afin d'améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer et pour répondre à cet enjeu, la stratégie cancers Auvergne Rhône-Alpes 2022-2025, déclinaison régionale de la stratégie décennale, a inscrit comme action celle de : Structurer l'offre de soins de support et garantir sa couverture régionale y compris l'accompagnement et le soutien aux aidants dont la visibilité de l'offre associative.

Dans ce cadre, **l'ARS a lancé un état des lieux de l'offre en SOS en Auvergne Rhône Alpes, en établissements de santé et en associations.**

2. Éléments de méthodologie

L'objectif poursuivi était de réaliser un état des lieux des SOS en ARA au 31/12/2023 **afin de rendre lisible et visible l'offre en soins oncologiques de support de notre région et identifier d'éventuels besoins non couverts.**

Le périmètre de cet état des lieux a concerné les 9 SOS du panier référentiel de l'INCa auxquels ont été ajoutés les soins de socio-esthétiques soit **10 SOS au total.**

Les structures cibles étaient les suivantes :

- **Le(s) site(s) des établissements de santé** autorisés (chirurgie et/ou radiothérapie et/ou chimiothérapie) ;
- Les établissements associés au traitement du cancer (chimiothérapie) ;
- Les établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) ;
- **Les associations** identifiées proposant ou susceptibles de proposer des SOS (cf statut) ;
- **Les structures APA** validées par la DRAJES pour figurer dans l'annuaire Sport Santé ;
- Les dispositifs d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique - **DAPAP**.

Les associations qui ont répondu ont signé une charte d'engagement (cf. questionnaire).

Le nombre total de structures interrogées était de **880**.

L'enquête a été lancée via l'outil SOLEN le **13 décembre 2023** et s'est clôturée le **8 février 2024**.

4 types de questionnaires conçus de façon cohérente dans les questions posées, ont été diffusés à chacune des structures cibles :

- Un questionnaire Etablissements de santé
- Un questionnaire associations
- Un questionnaire structures APA
- Un questionnaire DAPAP.

Les questions appelaient des réponses fermées "oui/non" matérialisées par 1 ou 0 dans l'enquête. Seules 2 questions appelaient des réponses détaillées : l'une sur les intervenants "autre" et l'autre sur les lieux de prise en charge lorsqu'il s'agissait des locaux d'autre(s) site(s) de l'établissement.

Le remplissage des questionnaires est personnes dépendantes et donc peut éventuellement constituer un biais.

Seules les structures ayant répondu totalement au questionnaire ont été prises en compte dans cette analyse. Les réponses partielles n'ont pas été analysées.

L'offre en SOS a été analysée sur la base à la fois des structures répondantes et qui proposent ces soins. Des cartographies complètent cette analyse notamment le temps d'accès à chacun des SOS en annexe.

Une analyse a été réalisée à l'échelle régionale. Elle a ensuite été déclinée en analyse département par département se traduisant par 12 rapports départementaux accompagnés de cartographie de l'offre.

Pour l'exploitation des questionnaires, comme des établissements ayant la même entité juridique ont des activités différentes (ex : à la fois Ets autorisés et Ets de SMR), le choix a été fait de les qualifier en premier lieu d'Ets autorisés au traitement du cancer, en second lieu Ets associés tout en conservant les réponses de chaque site pour l'analyse.

Par ailleurs, certains Ets ayant plusieurs sites d'activité ont répondu sur un même questionnaire pour l'ensemble de leurs sites. Aussi, par souci d'homogénéité, le traitement des données a été réalisé par entité juridique et non par site.

Cet état des lieux est un 1^{er} exercice et donc une photo de l'offre en SOS à l'instant T0. En effet, l'analyse des questionnaires montre un manque de traçabilité des files actives de patients permettant d'avoir une approche quantitative de l'offre en région. Aussi, cette enquête nécessite d'être approfondie, complétée et partagée avec les acteurs des territoires afin de mieux objectiver les réels besoins en SOS.

3. Analyse de l'offre en SOS en Haute-Loire

En Haute-Loire, sur **12 structures interrogées**, **12 ont répondu** à l'enquête (les réponses partielles à l'enquête ne sont pas comptabilisées) soit un **taux de réponse de 100%**.

Type de structures	Nombre de structures interrogées	Pourcentage de structures répondantes
Ets autorisés au traitement (ttt) du cancer	2	100 % (2/2)
Ets associés	1	100 % (1/1)
Ets de SMR	6	100 % (6/6)
Associations	1	100 % (1/1)
Structures APA	1	100 % (1/1)
DAPAP	1	100 % (1/1)
Total	12	100 % (12/12)

Le taux de réponse de la campagne des établissements autorisés au traitement du cancer et associés est de **100 % (3/3)**.

3.1 Typologie des répondants

Sur les **12 structures** ayant répondu à l'enquête en Haute-Loire, **9 proposent des SOS** dont les 2 établissements de santé autorisés au traitement du cancer, l'établissement associé et 3 établissements de SMR. Elle se répartissent ainsi :

Type de structures	Pourcentage de structures proposant des SOS sur les répondants
Ets autorisés au traitement (ttt) du cancer	100 % (2/2)
Ets associés	100 % (1/1)
Ets de SMR	50 % (3/6)
Associations	100 % (1/1)
Structures APA	100 % (1/1)
DAPAP	100 % (1/1)
Total	75 % (9/12)

Soit :

- **6 établissements sanitaires** dont 2 établissements de santé autorisés au traitement du cancer, un établissement associé et 3 établissements de SMR,
- **1 association** (le comité départemental 43 de la ligue contre le cancer),
- **1 structure APA et 1 DAPAP.**

3.2 Répartition géographique de l'offre en SOS en Haute-Loire

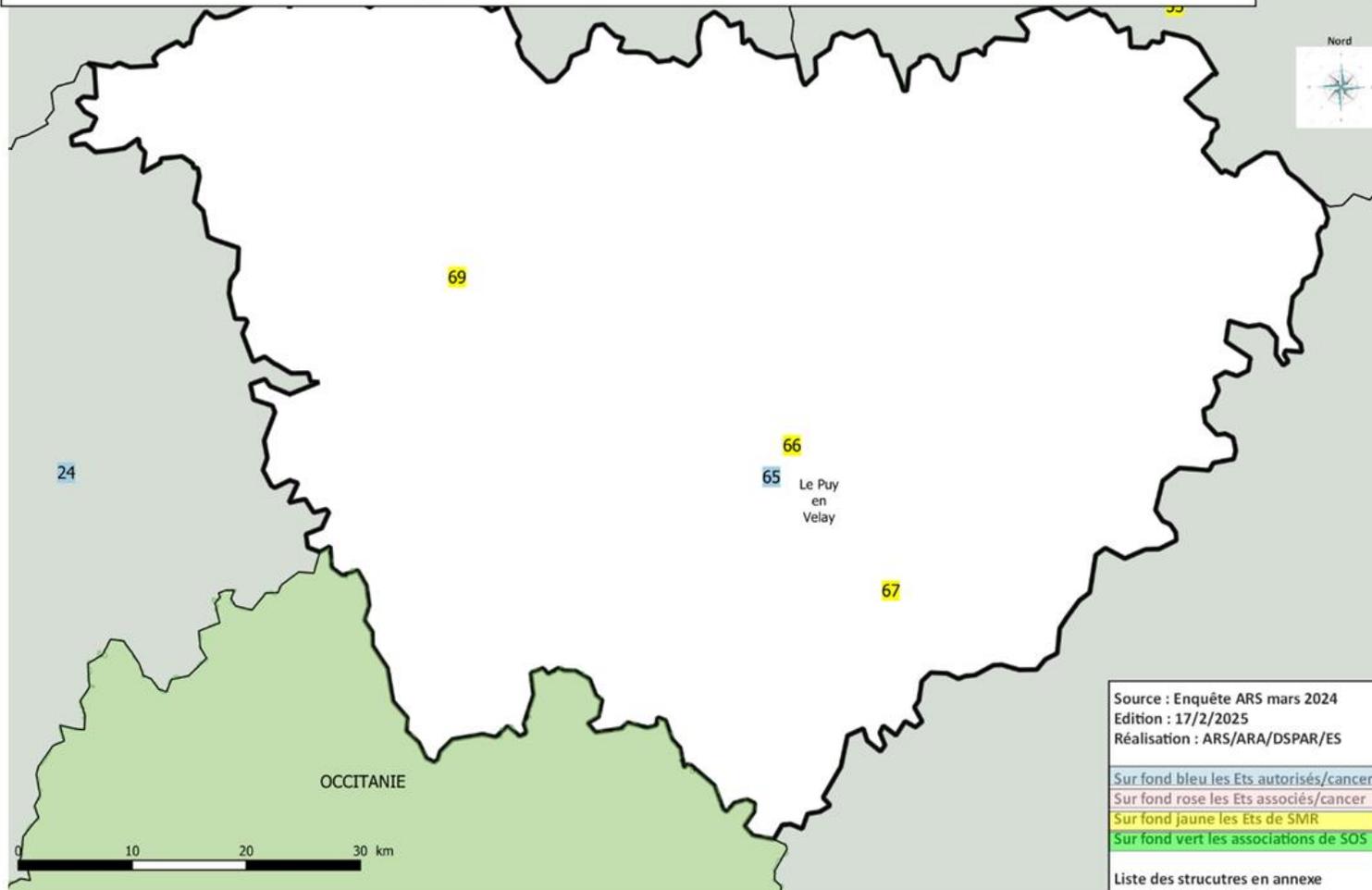
Les 10 cartes suivantes présentent la répartition départementale de chaque SOS. Chaque structure a été numérotée et classée selon sa typologie :

-	Etablissements autorisés au traitement du cancer
-	Etablissements associés
-	Etablissements de SMR
-	Associations
-	Structures APA/DAPAP

Seuls les sites principaux figurent sur ces cartes. Les antennes, sites secondaires ou extérieurs déclarés dans la question :

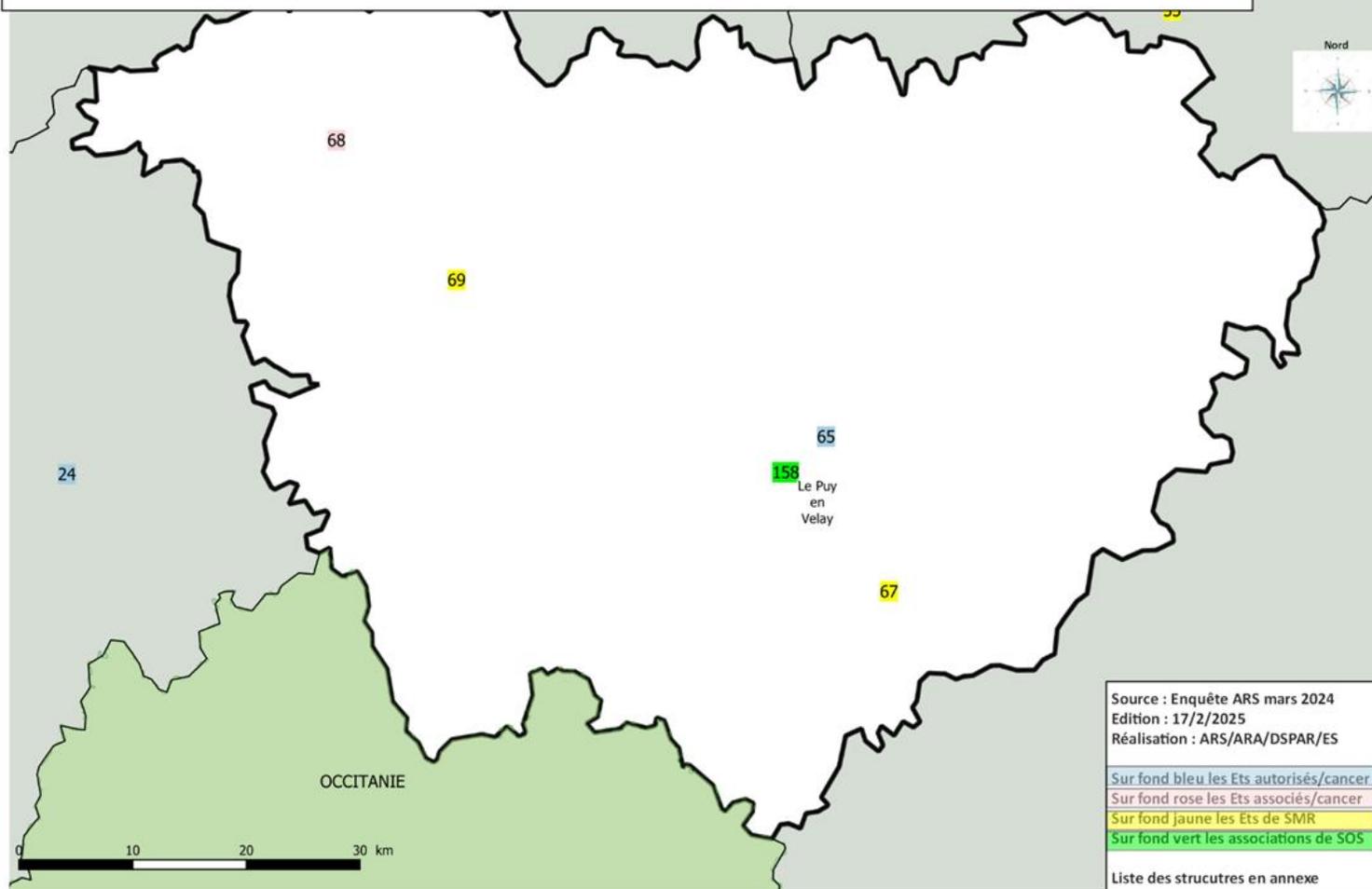
- n° 15 du questionnaire adressé aux établissements sanitaires,
- n° 13 du questionnaire adressé aux associations,
- n° 6 du questionnaire adressé aux structures APA,
- n° 5 du questionnaire adressé aux DAPAP, n'apparaissent pas dans la cartographie.

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 Prise en charge de la douleur du patient - HAUTE-LOIRE



Ets_Aut	65	430000117	CH Emile Roux Le Puy	SMR	67	430000182	SSR L'Hort des Melleyrines
SMR	66	430000166	Centre SSR Jalavoux	SMR	69	430000216	Centre Médical d'Oussoulx

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 Diététique & Nutrition - HAUTE-LOIRE



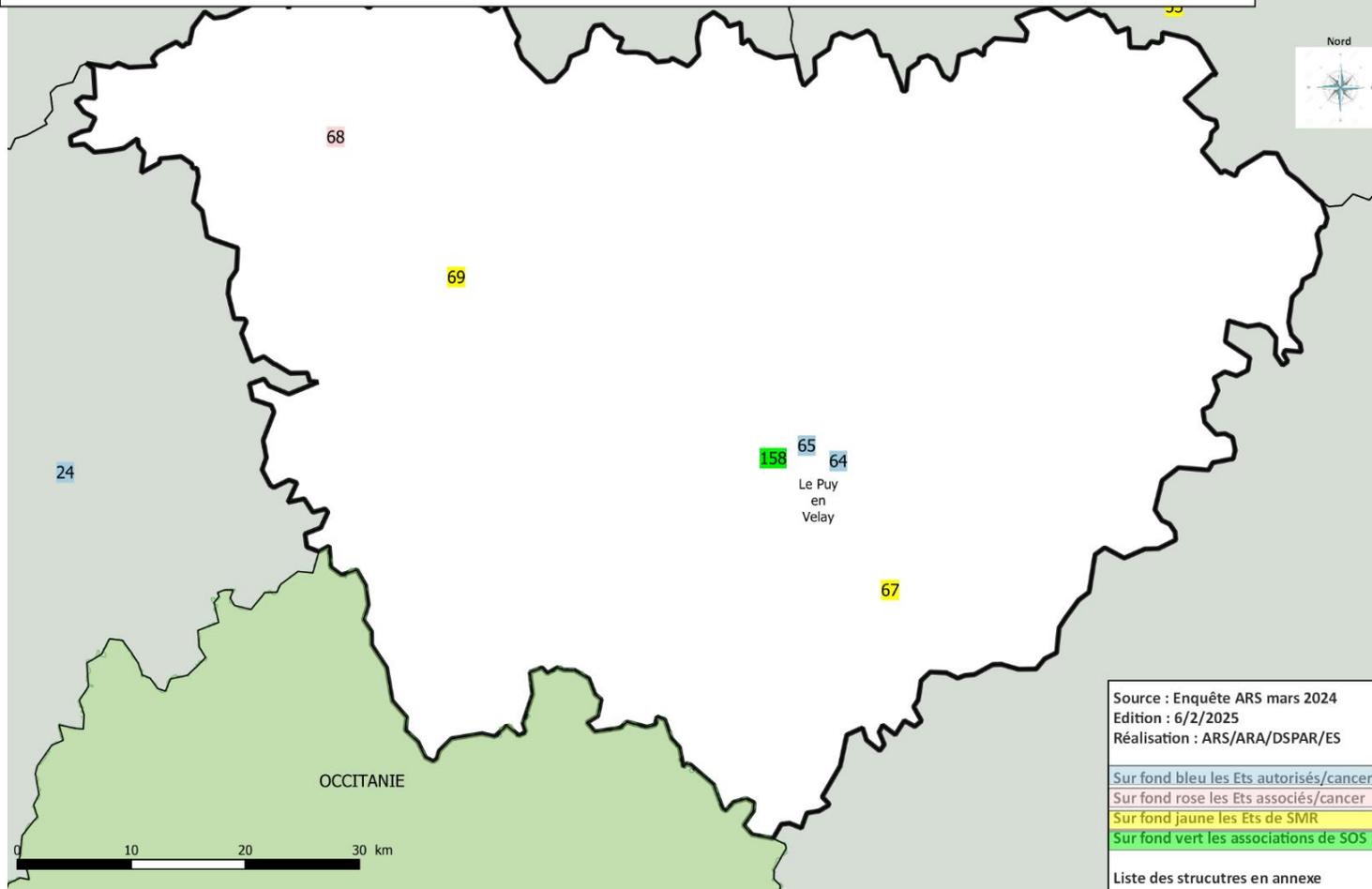
Source : Enquête ARS mars 2024
Edition : 17/2/2025
Réalisation : ARS/ARA/DSPAR/ES

Sur fond bleu les Ets autorisés/cancer
Sur fond rose les Ets associés/cancer
Sur fond jaune les Ets de SMR
Sur fond vert les associations de SOS

Liste des structures en annexe

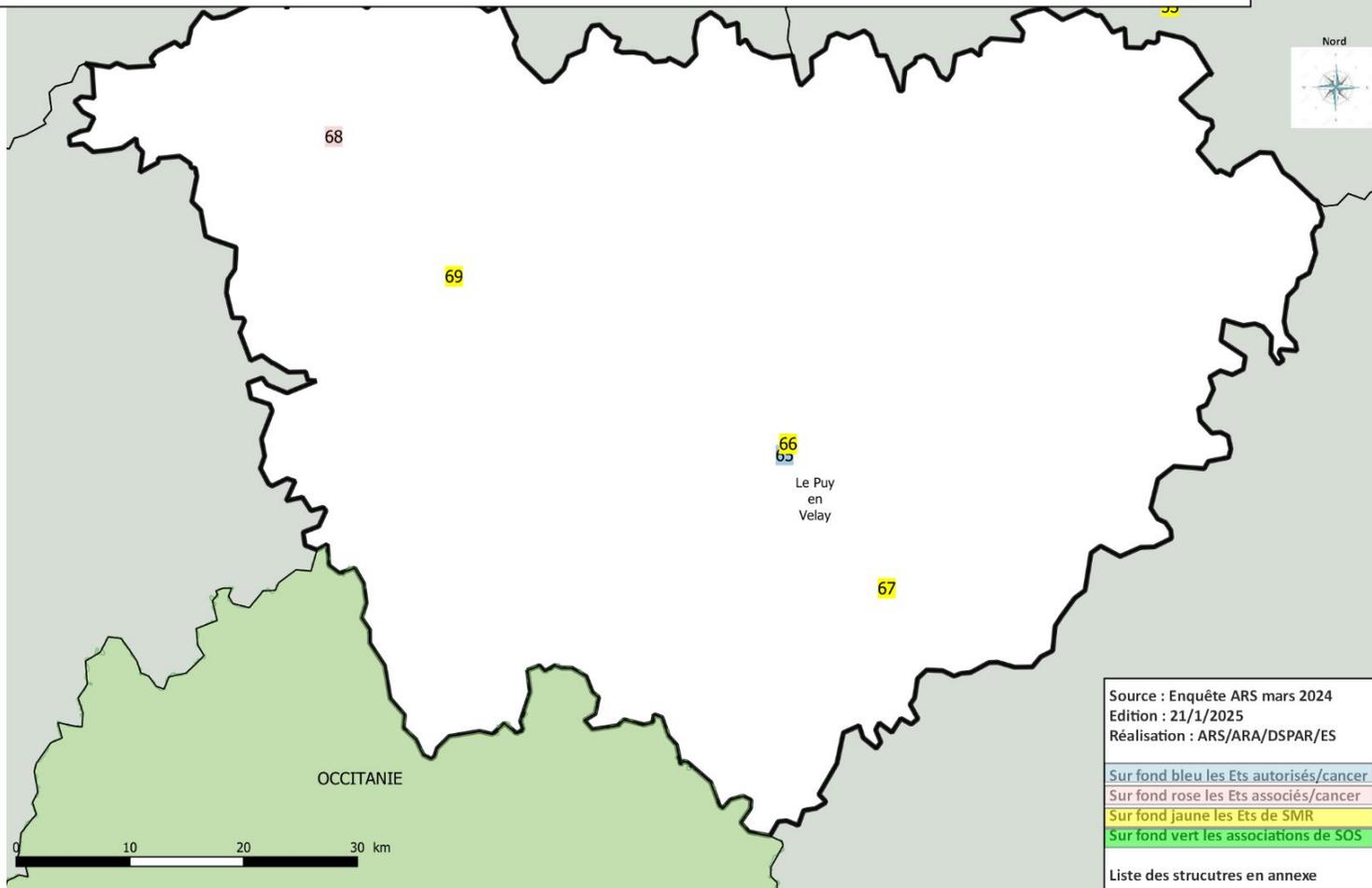
Ets_Aut	65	430000117	CH Emile Roux Le Puy	SMR	69	430000216	Centre Médical d'Oussoulx
Ets_Ass	68	430000190	CH de Brioude	Asso	158		Comité départemental 43 - Ligue contre le cancer
SMR	67	430000182	SSR L'Hort des Melleyrines				

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 Prise en charge psychologique du patient - HAUTE-LOIRE



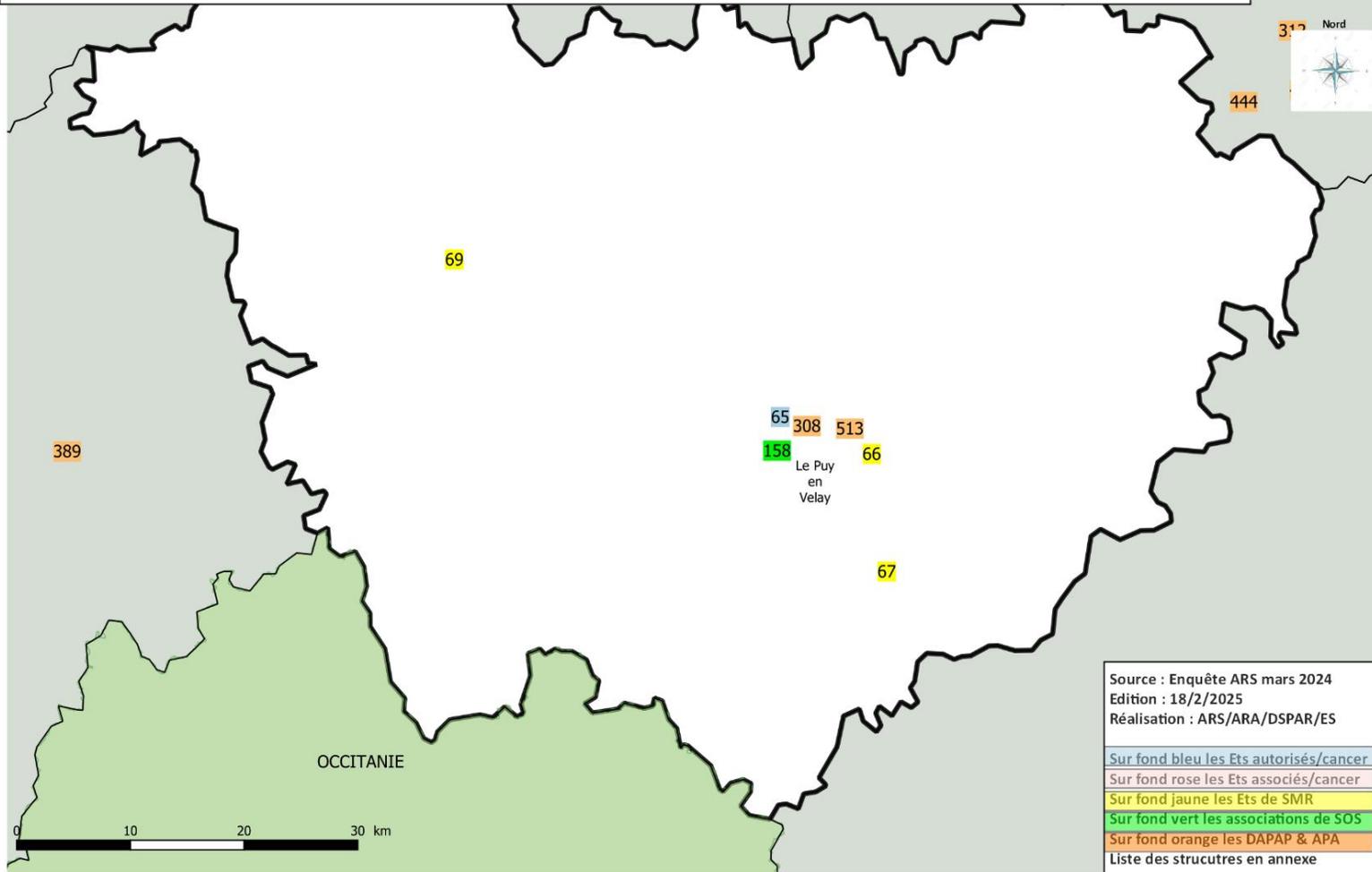
Ets_Aut	64	430000109	Clinique Bon Secours	SMR	67	430000182	SSR L'Hort des Melleyrines
Ets_Aut	65	430000117	CH Emile Roux Le Puy	SMR	69	430000216	Centre Médical d'Oussoulx
Ets_Ass	68	430000190	CH de Brioude	Asso	158		Comité départemental 43 - Ligue contre le cancer

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 Prise en charge sociale, familiale & professionnelle - HAUTE-LOIRE



Ets_Aut	65	430000117	CH Emile Roux Le Puy	SMR	67	430000182	SSR L'Hort des Melleyrines
Ets_Ass	68	430000190	CH de Brioude	SMR	69	430000216	Centre Médical d'Oussoulx
SMR	66	430000166	Centre SSR Jalavoux				

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 - Activité physique adaptée - HAUTE-LOIRE



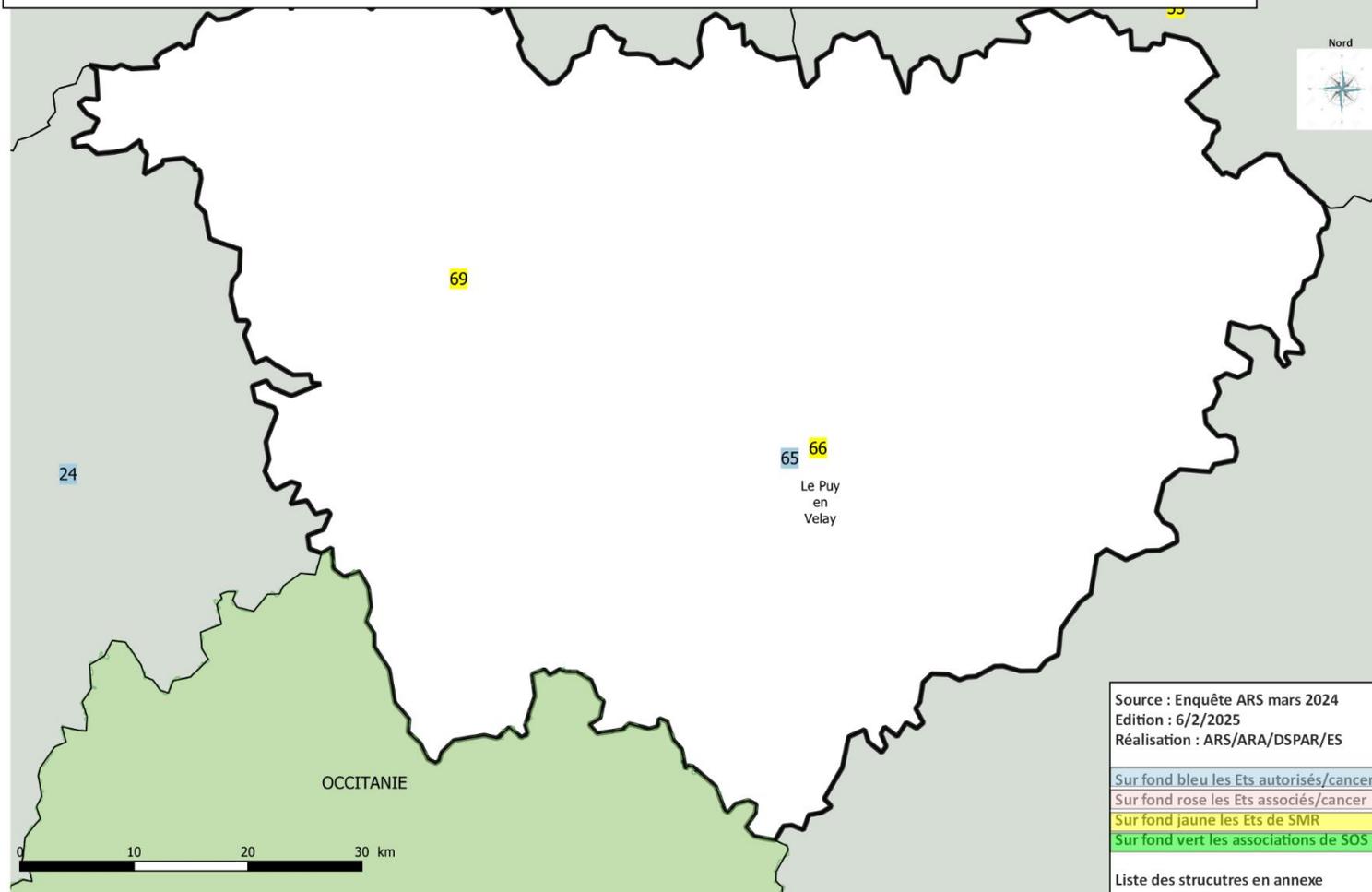
Source : Enquête ARS mars 2024
 Edition : 18/2/2025
 Réalisation : ARS/ARA/DSPAR/ES

Sur fond bleu les Ets autorisés/cancer
 Sur fond rose les Ets associés/cancer
 Sur fond jaune les Ets de SMR
 Sur fond vert les associations de SOS
 Sur fond orange les DAPAP & APA
 Liste des structures en annexe

Ets_Aut	65	430000117	CH Emile Roux Le Puy	Asso	158	Comité départemental 43 - Ligue contre le cancer
SMR	66	430000166	Centre SSR Jalavoux	APA	513	DAPAP 43
SMR	67	430000182	SSR L'Hort des Melleyrines	APA	308	ActiV'Forme
SMR	69	430000216	Centre Médical d'Oussoulx			

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

Conseils d'hygiène de vie - HAUTE-LOIRE



Source : Enquête ARS mars 2024
 Edition : 6/2/2025
 Réalisation : ARS/ARA/DSPAR/ES

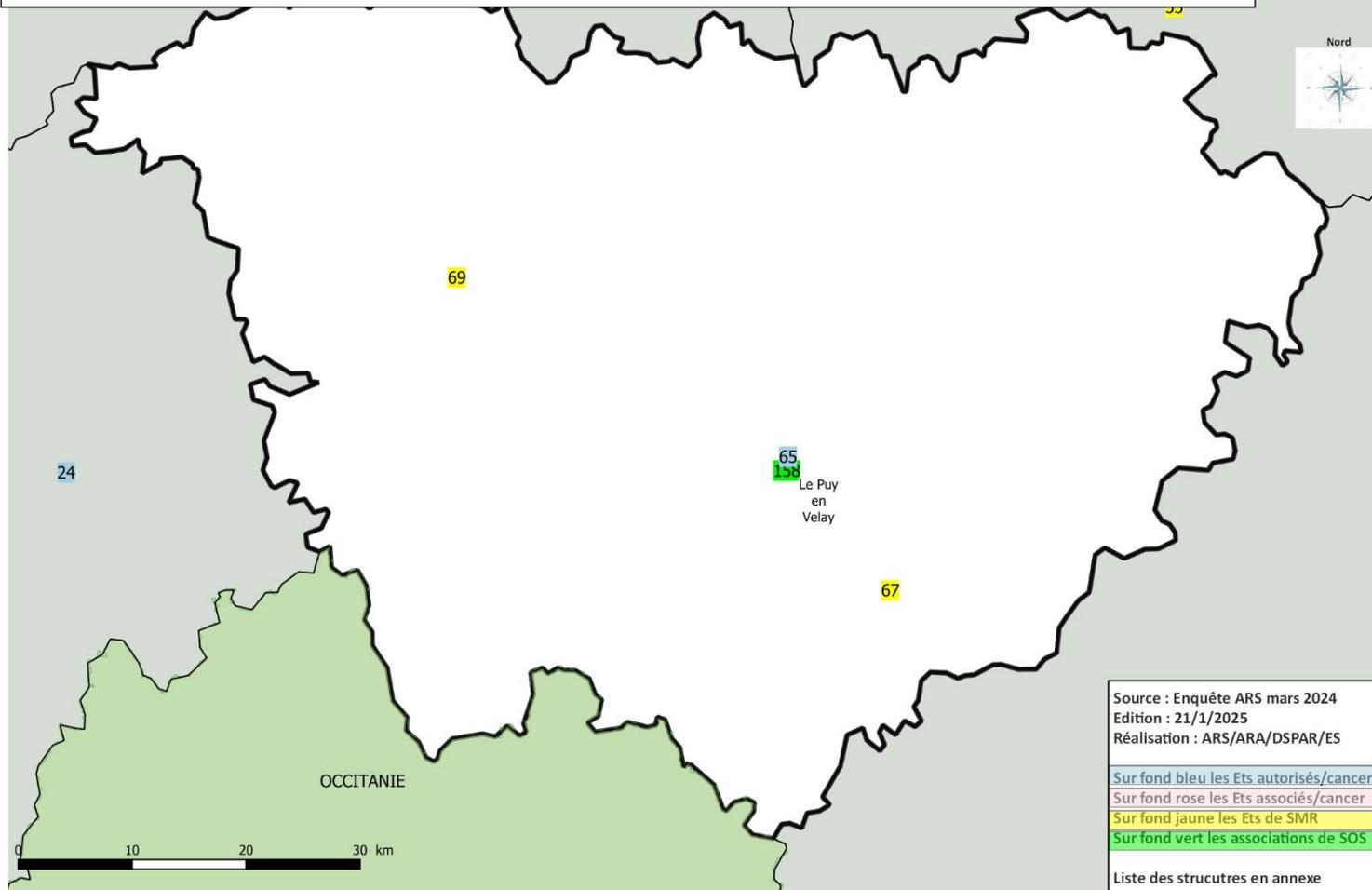
Sur fond bleu les Ets autorisés/cancer
 Sur fond rose les Ets associés/cancer
 Sur fond jaune les Ets de SMR
 Sur fond vert les associations de SOS

Liste des structures en annexe

Ets_Aut	65	430000117	CH Emile Roux Le Puy
SMR	66	430000166	Centre SSR Jalavoux
SMR	69	430000216	Centre Médical d'Oussoulx

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

Soutien psychologique des proches & aidants - HAUTE-LOIRE

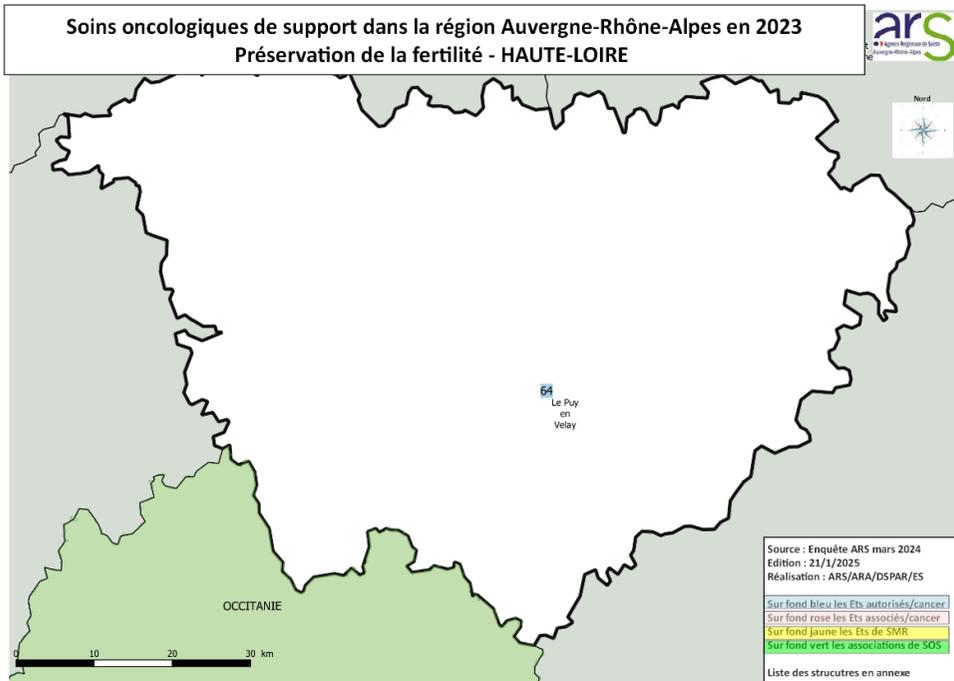


Source : Enquête ARS mars 2024
 Edition : 21/1/2025
 Réalisation : ARS/ARA/DSPAR/ES

- Sur fond bleu les Ets autorisés/cancer
- Sur fond rose les Ets associés/cancer
- Sur fond jaune les Ets de SMR
- Sur fond vert les associations de SOS

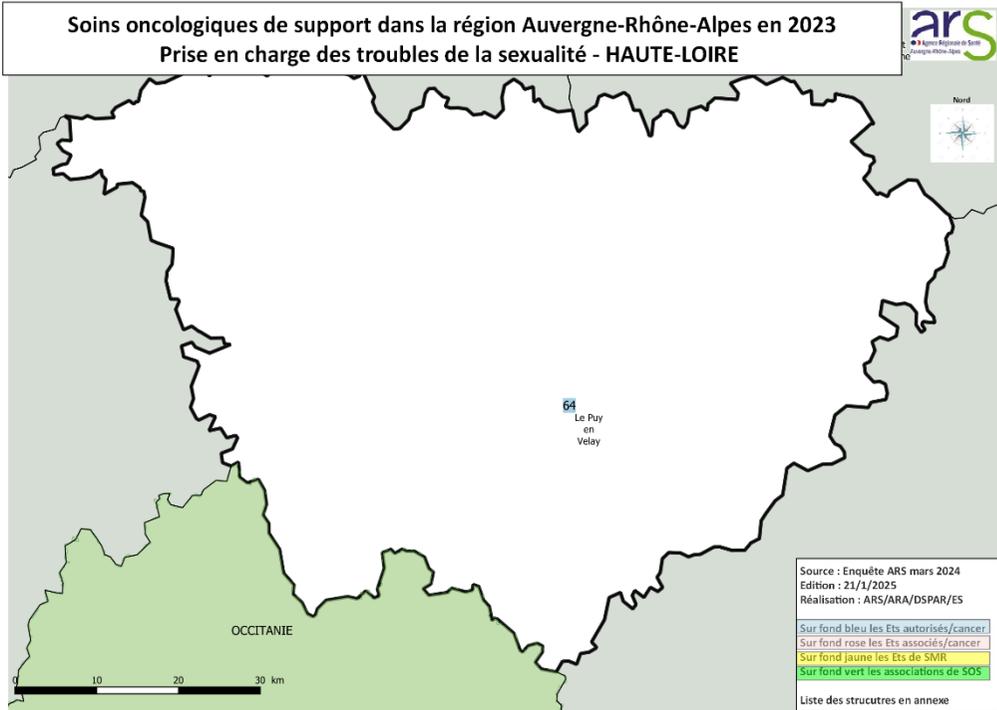
Liste des structures en annexe

Ets_Aut	65	430000117	CH Emile Roux Le Puy	SMR	69	430000216	SSR L'Hort des Melleyrines
SMR	67	430000182	Centre SSR Jalavoux	Asso	158		Comité départemental 43 - Ligue contre le cancer

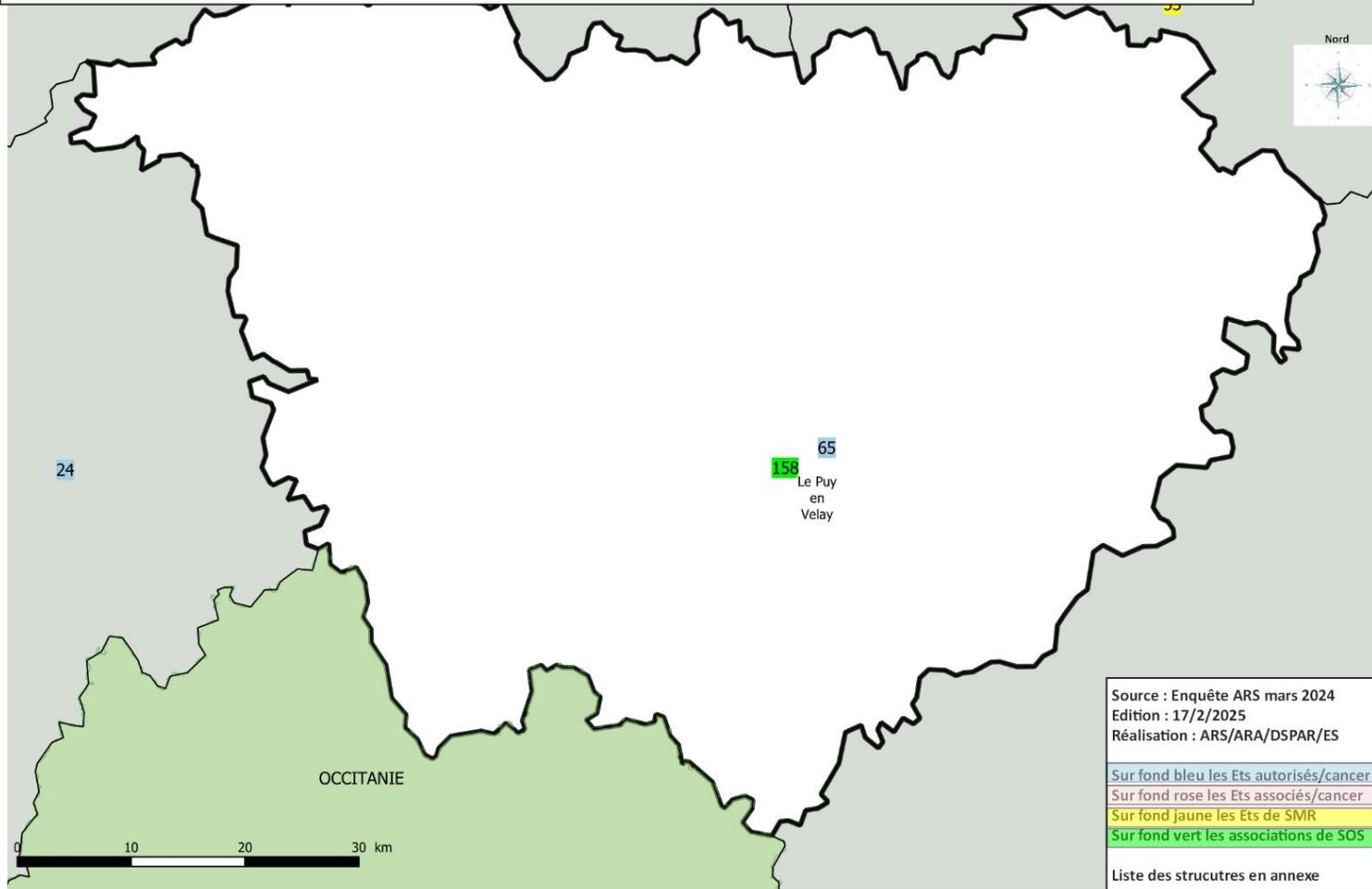


Ets_Aut	64	430000109	Clinique Bon Secours
---------	----	-----------	----------------------

Ets_Aut	64	430000109	Clinique Bon Secours
---------	----	-----------	----------------------



Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 Prise en charge des soins de socio-esthétique - HAUTE-LOIRE



Source : Enquête ARS mars 2024
Edition : 17/2/2025
Réalisation : ARS/ARA/DSPAR/ES

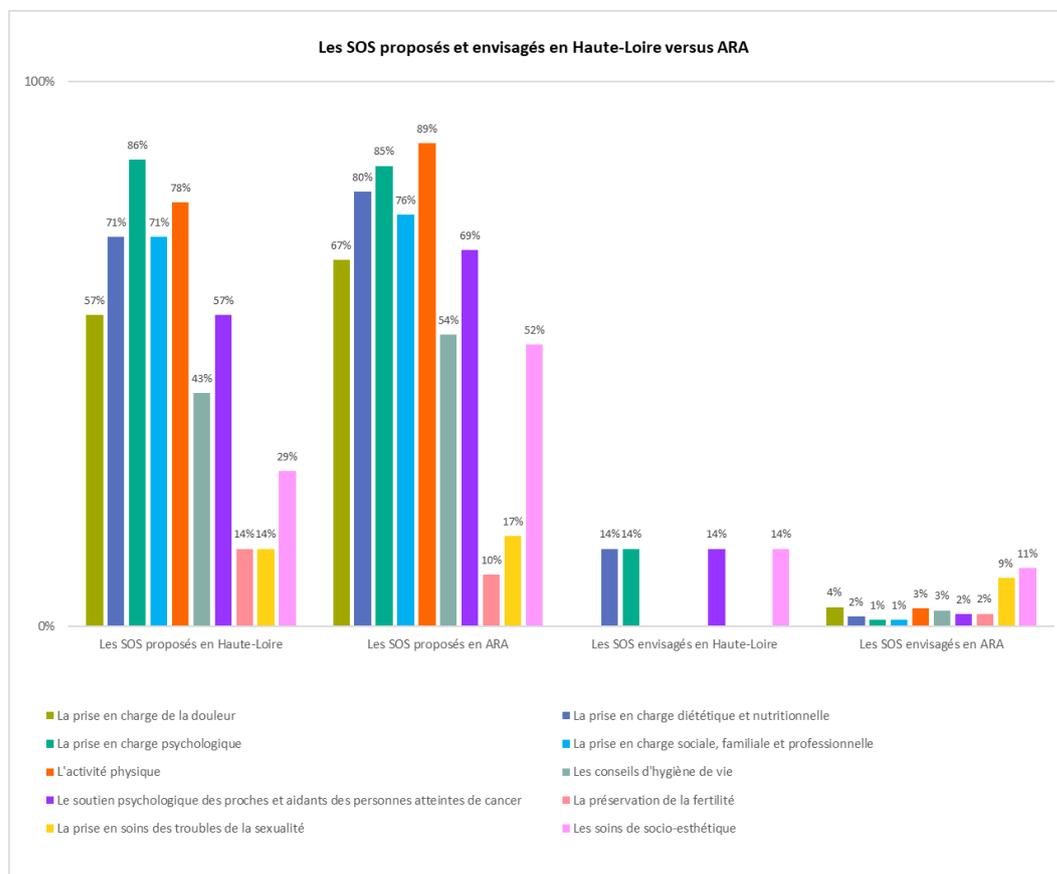
- Sur fond bleu les Ets autorisés/cancer
- Sur fond rose les Ets associés/cancer
- Sur fond jaune les Ets de SMIR
- Sur fond vert les associations de SOS

Liste des structures en annexe

Ets_Aut	65	430000117	CH Emile Roux Le Puy	Asso	158	Comité départemental 43 - Ligue contre le cancer
---------	----	-----------	----------------------	------	-----	--

3.3 Les SOS proposés et envisagés en Haute-Loire versus ARA

- Question n° 3 : Quels sont les types de SOS proposés par votre établissement ?
- Question n° 4 : Est-ce que votre structure envisage de proposer d'autres SOS ?
- Question n° 5 : Si oui, le(s)quel(s) ?



* Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de structures répondantes et proposant des SOS dans le département et incluant les structures APA et DAPAP uniquement pour le SOS activité physique.

Détail des SOS proposés par structure

	La prise en charge de la douleur	La prise en charge diététique et nutritionnelle	La prise en charge psychologique	La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	L'activité physique	Les conseils d'hygiène de vie	Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	La préservation de la fertilité	La prise en soins des troubles de la sexualité	Les soins de socio-esthétique
Etablissements sanitaires	4	4	5	5	4	3	3	1	1	1
<i>Dont ES autorisés au traitement du cancer</i>	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1
Associations		1	1		1		1			1
APA/DAPAP					2					
Total général Haute-Loire	4	5	6	5	7	3	4	1	1	2

L'offre en SOS est **largement proposée par les établissements sanitaires y compris** pour l'activité physique pour laquelle les structures APA et DAPAP ne prédominent pas, du fait de leur nombre, à la différence des autres départements de la région.

Concernant le socle de base de 4 SOS, sur les 3 établissements autorisés au traitement du cancer et associé du territoire, un seul propose la totalité du socle de base ; un établissement autorisé au traitement du cancer ne propose que la prise en charge psychologique et un établissement associé propose 3 des 4 SOS.

Le département de la Haute-Loire **se situe** :

- **autour ou au-dessus de la moyenne régionale** (tous types de structures confondues) pour **2 SOS sur 10**, avec :
 - 6 structures proposant une prise en charge psychologique, dont 3 établissements autorisés au traitement du cancer et associé, 2 établissements de SMR et une association, représentant une offre départementale de 86 % pour une offre régionale de 85 %.
 - 1 établissement autorisé au traitement du cancer proposant la préservation de la fertilité, représentant une offre départementale de 14 % pour une offre régionale de 10 %.

- **en-dessous de la moyenne régionale** (tous types de structures confondues) pour **8 SOS sur 10**, avec :
 - 4 structures proposant une prise en charge de la douleur, dont un établissement autorisé au traitement du cancer sur 3 établissements autorisés et associé, soit **33 % des établissements autorisés et associé** et 3 établissements de SMR, représentant une offre territoriale de 57 % pour une offre régionale de 67 %.
 - 5 structures proposant une prise en charge diététique et nutritionnelle, dont un établissement autorisé au traitement du cancer et un établissement associé, 2 établissements de SMR et une association, représentant une offre départementale de 71 % pour une offre régionale de 80 %.
 - 5 structures proposant une prise en charge sociale, familiale et professionnelle, dont 2 établissements autorisés au traitement du cancer et associé et 3 établissements de SMR représentant une offre départementale de 71 % pour une offre régionale de 76 %.
 - 7 structures proposant l'activité physique, dont un établissement autorisé au traitement du cancer, 3 établissements de SMR, une association et 2 structures APA/DAPAP, représentant une offre départementale de 78 % pour une offre régionale de 89 %.
 - 3 structures proposant les conseils d'hygiène de vie, dont 1 établissement autorisé au traitement du cancer et 2 établissements de SMR, représentant une offre départementale de 43 % pour une offre régionale de 54 %.
 - 4 structures proposant un soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer, dont un établissement autorisé au traitement du cancer, 2 établissements de SMR et une association, représentant une offre départementale de 57 % pour une offre régionale de 69 %.
 - 1 établissement autorisé au traitement du cancer proposant la prise en soins des troubles de la sexualité, représentant une offre départementale de 14 % pour une offre régionale de 17 %.
 - 2 structures proposant les soins de socio-esthétiques, dont un établissement autorisé au traitement du cancer et une association, représentant une offre départementale de 29 % pour une offre régionale de 52 %.

Malgré le nombre de structures le plus bas de la région, l'offre en SOS de la Haute-Loire couvre la totalité des SOS de cette enquête.

En Haute-Loire, 2 structures envisagent de développer 4 SOS qu'elles ne proposent pas :

- Un établissement de SMR envisage de développer 3 SOS qu'il ne propose pas : la prise en charge diététique et nutritionnelle, la prise en charge psychologique ainsi que le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer,
- Un établissement associé envisage de développer les soins de socio-esthétique.

On constate en Haute-Loire, qu'un seul établissement autorisé au traitement du cancer sur 3 établissements autorisés et associé propose les 4 SOS du socle de base. Un établissement autorisé au traitement du cancer et un établissements associé ne proposant pas la totalité des 4 SOS du socle de base, n'envisagent pas de les développer, à savoir la prise en charge de la douleur, la prise en charge diététique et nutritionnelle et la prise en charge sociale, familiale et professionnelle.

Deux établissements de SMR sur 3 en Haute-Loire proposent les 4 SOS du socle de base. Celui qui ne propose pas la prise en charge diététique et nutritionnelle et la prise en charge sociale, familiale et professionnelle envisage de les développer.

Finess	Raison sociale	Propose la prise en charge de la douleur	Envisage la prise en charge de la douleur	Propose la prise en charge diététique et nutritionnelle	Envisage la prise en charge diététique et nutritionnelle	Propose la prise en charge psychologique	Envisage la prise en charge psychologique	Propose la prise en charge sociale, familiale et professionnelle	Envisage la prise en charge sociale, familiale et professionnelle
430000109	Clinique Bon Secours	Non	Non	Non	Non	Oui		Non	Non
430000117	CH Emile Roux Le Puy	Oui		Oui		Oui		Oui	
430000190	CH de Brioude*	Non	Non	Oui		Oui		Oui	

* Ets associé

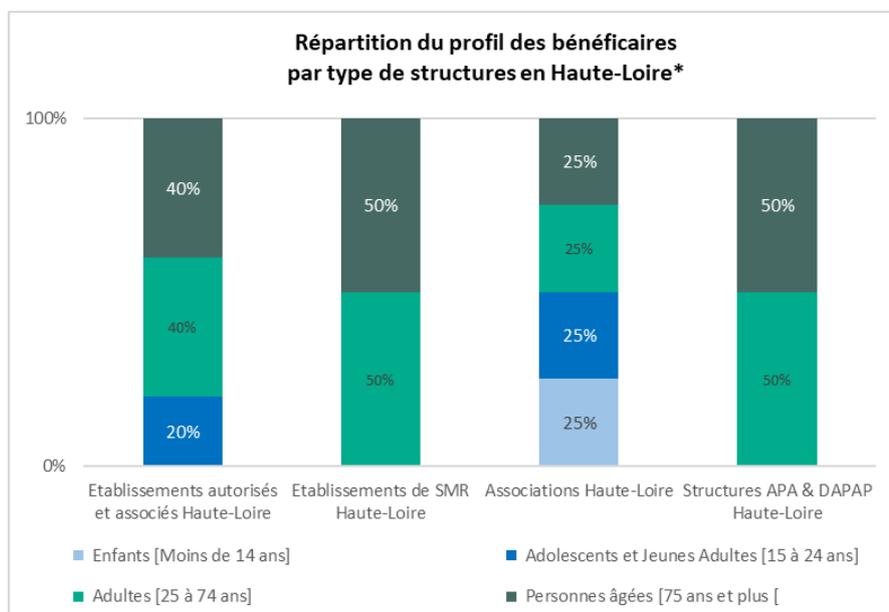
3.4 Le profil des bénéficiaires en Haute-Loire versus ARA

→ Question n° 7 : Quel est le profil des bénéficiaires ?

Sur les 9 structures de la Haute-Loire, toutes ont déclaré des bénéficiaires.

Le comité départemental 43 de la Ligue contre le cancer, unique association de Haute-Loire est la seule structure à prendre en charge toutes les tranches d'âges de bénéficiaires (à parts égales) et les enfants de moins de 14 ans :

- Un établissement autorisé au traitement du cancer et le comité départemental 43 de la Ligue contre le cancer prennent en charge les AJA ;
- Les adultes (25-74 ans) sont pris en charge dans les 2 structures APA/DAPAP, 2 établissements autorisés au traitement du cancer, les 3 établissements de SMR et le comité départemental 43 de la Ligue contre le cancer ;
- Les personnes âgées de plus de 75 ans sont prises en charge dans les 2 structures APA/DAPAP, un établissement autorisé au traitement du cancer, un établissement associé, 3 établissements de SMR et le comité départemental 43 de la Ligue contre le cancer.



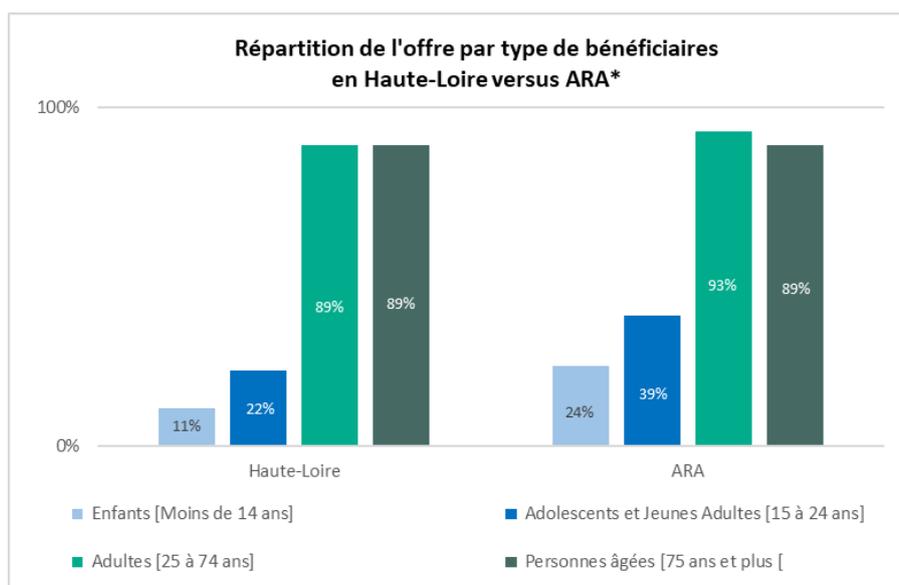
* Le pourcentage correspond au nombre de structures ayant déclaré une tranche d'âge de bénéficiaires sur le nombre total de réponses déclarées par type de structures du département toutes tranches d'âge confondues (ex : 1 Ets autorisé a déclaré une offre à destination des adolescents et jeunes adultes sur un nombre total de 5 réponses toutes tranches d'âge confondues des Ets autorisés et associés, ce qui représente une offre de 20 %).

L'offre en SOS s'adresse majoritairement et à parts égales aux adultes de 25 à 74 ans et aux personnes âgées de 75 ans et plus en Haute-Loire dans les établissements autorisés et associé (40 %).

L'offre en SOS des établissements de SMR, tout comme celle des structures APA/DAPAP s'adresse à parts égales aux adultes et aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Deux structures prennent en charge les AJA en Haute-Loire : l'association et un établissement autorisé ce qui représente respectivement 25 % et 20 % de l'offre en SOS.

Seule l'association du département propose son offre en SOS à toutes les tranches d'âges et à parts égales.



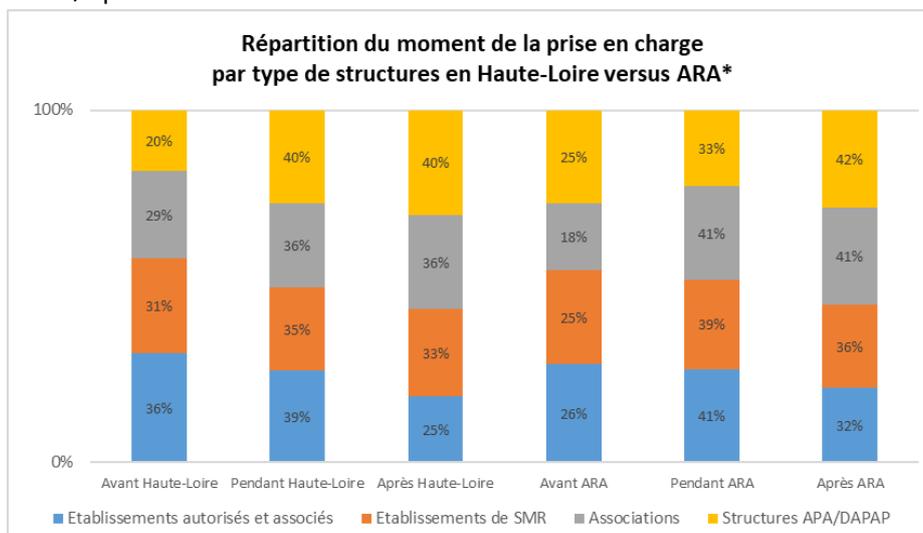
* Le calcul du pourcentage est effectué par rapport au nombre de structures ayant déclaré des tranches d'âge de bénéficiaires sur le total des structures de la région.

89 % des structures de la Haute-Loire proposent une prise en charge en SOS aux adultes (25-74 ans) ce qui situe le département en-dessous la moyenne régionale de 93 %. 89 % des structures s'adressent aux personnes âgées de 75 ans et plus, situant le département au niveau de l'offre régionale.

L'offre des structures de la Haute-Loire à destination des enfants et des AJA est bien inférieure à celle de la région avec 33 % des structures du département proposant une prise en charge en SOS à destination de ces bénéficiaires versus 63 % en ARA. Ceci s'explique par le fait que l'offre de prise en charge en SOS à destination des enfants et AJA se situe à Clermont-Ferrand.

3.5 La répartition du moment de la prise en charge de chaque SOS en Haute-Loire versus ARA

→ Question n° 8 : (pour chacun des SOS) ce soin est proposé avant le traitement, pendant le traitement, après le traitement ?



* Le calcul du pourcentage est effectué par rapport aux réponses de chaque structure pour chaque SOS aux 3 étapes de la prise en charge sur le total cumulé des réponses (exemple : 10 SOS sont proposés avant le traitement par les établissements autorisés En Haute-Loire sur un total de 28 réponses avant/pendant/après, soit 36 %)

En Haute-Loire, comme au niveau régional, toutes les structures proposent des SOS aux trois grandes étapes, avant, pendant et après le traitement.

On constate que **l'offre avant le traitement est supérieure** à l'offre régionale pour les **établissements autorisés et associé, les établissements de SMR et les associations.**

En revanche, **pendant le traitement, l'offre en établissements autorisés, en SMR et en association est inférieure** à l'offre régionale.

L'offre émanant des **structures APA/DAPAP pendant le traitement est supérieure** à l'offre régionale avec 40 % contre 33 % en région pour les APA/DAPAP.

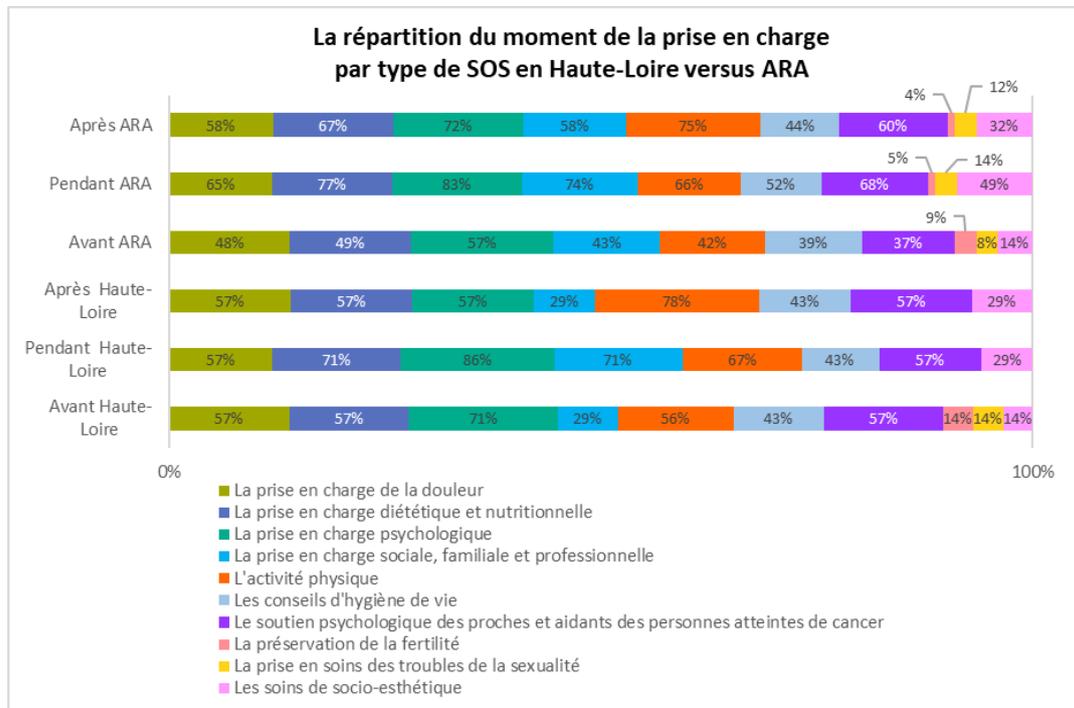
Enfin, **l'offre après le traitement est inférieure** à celle de la région pour tous les types de structures en Haute-Loire.

Toutes structures confondues, l'offre par SOS en Haute-Loire fait apparaître que 3 SOS du **socle de base sont plutôt proposés pendant le traitement. La prise en charge de la douleur est proposée à part égale avant, pendant et après le traitement tout comme les conseils d'hygiène de vie et le soutien psychologique des**

proches et aidants des personnes atteintes de cancer. L'activité physique est plutôt proposée après le traitement, comme au niveau régional.

La préservation de la fertilité et la prise en soins des troubles de la sexualité sont proposées uniquement avant le traitement en Haute-Loire.

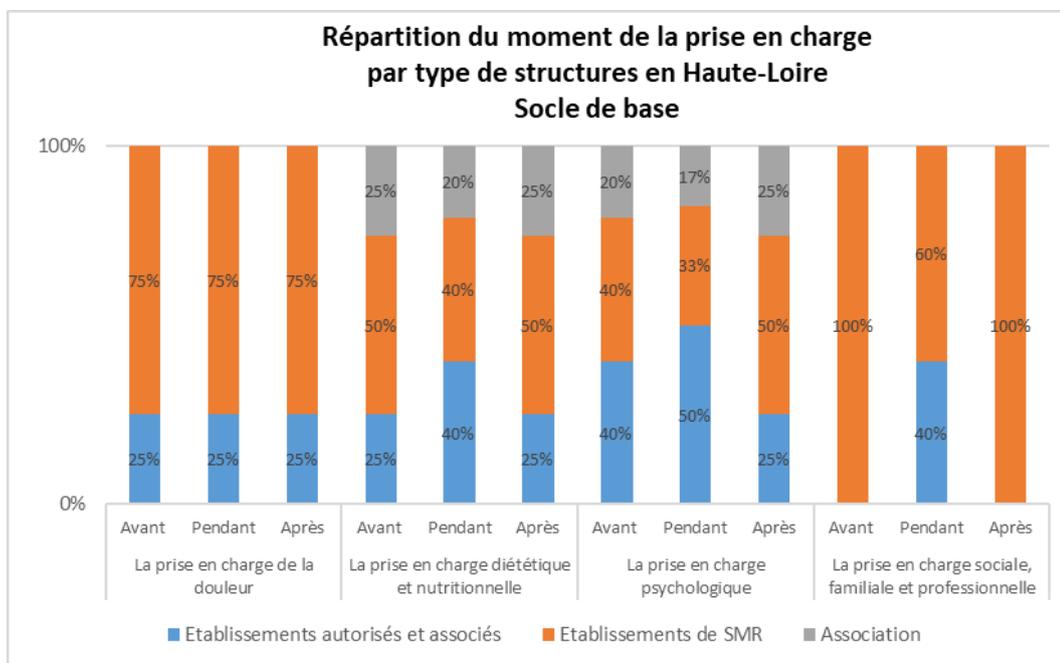
Les soins de socio-esthétique sont plutôt proposés pendant et après le traitement et à parts égales.



Les 4 SOS du socle de base ne sont pas proposés majoritairement par les établissements autorisés et associé aux trois phases du traitement comme au niveau régional.

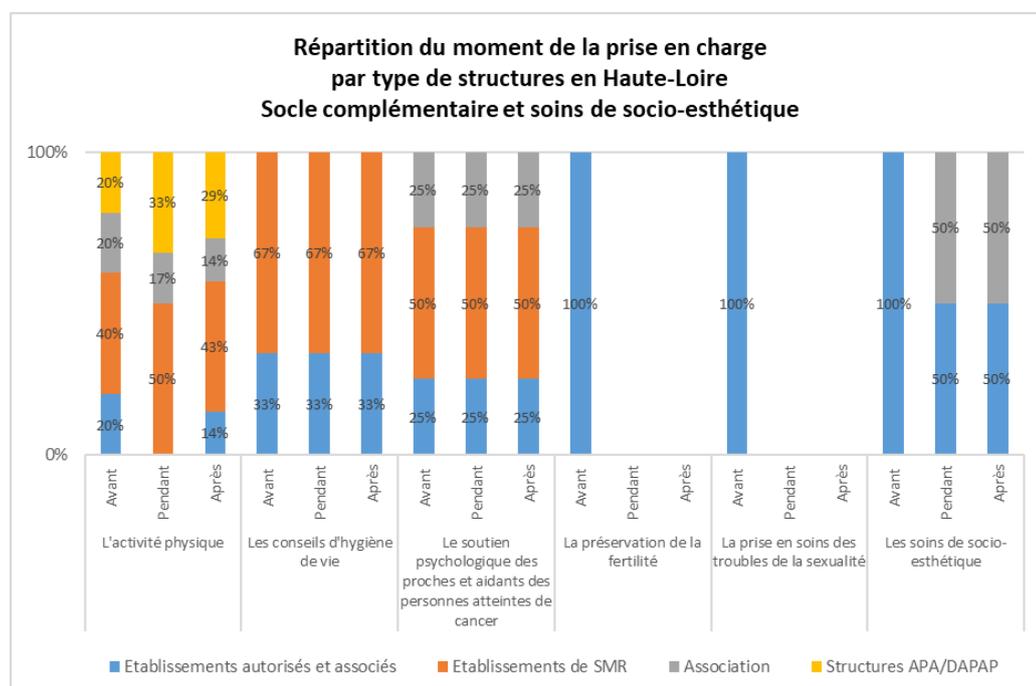
En effet, en Haute-Loire, on constate que les établissements de SMR sont plus nombreux à proposer ce socle. Ainsi, la prise en charge de la douleur, aux 3 étapes du traitement est proposée à 75 % par les établissements de SMR ; Ce sont les seuls établissements à proposer la prise en charge sociale, familiale et professionnels avant et après le traitement.

Les établissements autorisés et associé proposent majoritairement pendant le traitement la prise en charge psychologique à 50 % puis les PEC diététique et nutritionnelle, et sociale familiale et professionnelle à 40 %.



Les associations assurent, dans 25 % des cas, la prise en charge diététique et nutritionnelle avant et après le traitement ainsi que la prise en charge psychologique après le traitement.

Aucune association ne propose la prise en charge sociale, familiale et professionnelle.



En Haute-Loire, les 5 SOS du socle complémentaire et les soins de socio-esthétique sont proposés.

L'activité physique est majoritairement proposée pendant le traitement par les établissements de SMR et plutôt à cette période du traitement également par les structures APA/DAPAP. Aucun établissement autorisé et associé ne le propose pendant le traitement et l'association haut-ligérienne le propose plutôt avant le traitement.

Les conseils d'hygiène de vie sont proposés à parts égales aux 3 étapes du traitement et majoritairement les établissements de SMR.

L'unique association de Haute-Loire propose le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer aux 3 étapes du traitement et les soins de socio-esthétique, pendant et après le traitement dans la même proportion.

La préservation de la fertilité et la prise en soins des troubles de la sexualité sont proposées uniquement par les établissements autorisés et associé avant le traitement.

Concernant les soins de socio-esthétique, ils sont proposés uniquement par les établissements autorisés et associé avant le traitement.

3.6 Les professionnels intervenant pour chaque SOS en Haute-Loire

→ Question n° 9 (pour chacun des 10 SOS) : Quel est le titre du/des professionnel(s) intervenant(s) ?

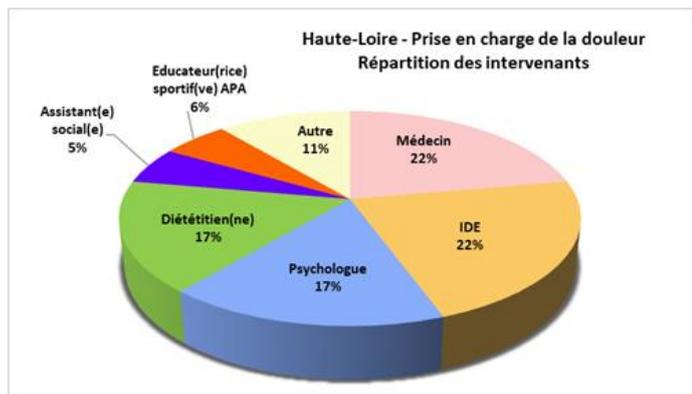
→ Questions n° 10 (déclinée pour chaque SOS) : Parmi ces professionnels, y-a-t-il des professionnels extérieurs ? Non/Oui : en libéral/en association. Si en association, veuillez préciser, la ou les associations à laquelle/auxquelles ils appartiennent.

Cette analyse présente l'offre en intervenants pour chaque SOS. Les données sont calculées de la manière suivante :

- Chaque structure répondante a indiqué le type d'intervenants pour chaque SOS et non le nombre de professionnels.
- Le calcul du pourcentage de l'offre a été réalisé en partant du nombre de réponses sur le nombre total de structures du département (ex : 4 Ets sur 7 structures (Ets + associations) déclarent un médecin sur la prise en charge de la douleur, ce qui représente 57 % de l'offre en médecins sur ce SOS. Ramenée à l'offre globale de tous les intervenants de la totalité des structures du département sur la prise en charge de la douleur, la proportion des médecins représente 22 % des intervenants).
- Concernant l'activité physique, la question relative aux intervenants n'a pas été posée dans le questionnaire qui était destiné aux structures APA et aux DAPAP. Le total des structures du département est donc exprimé hors structures APA et DAPAP.
- Documents consultables en annexes :
 - La liste des intervenants répertoriés dans la rubrique "Autre".
 - Le détail des professionnels intervenant dans les structures par types de SOS et de structures.

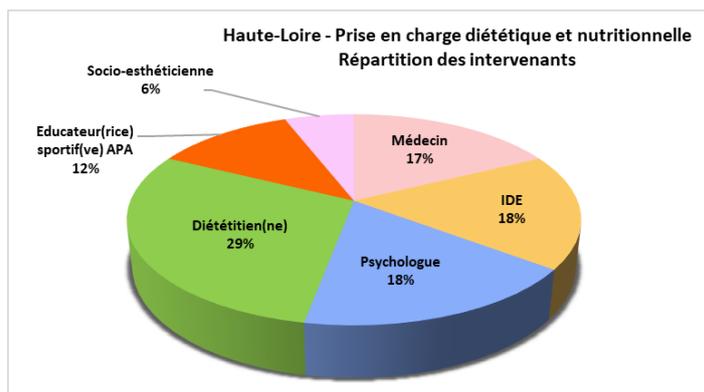
En Haute-Loire, concernant le socle de base des 4 SOS en établissements de santé, l'intervention des médecins et des IDE dans la prise en charge de la douleur est prédominante.

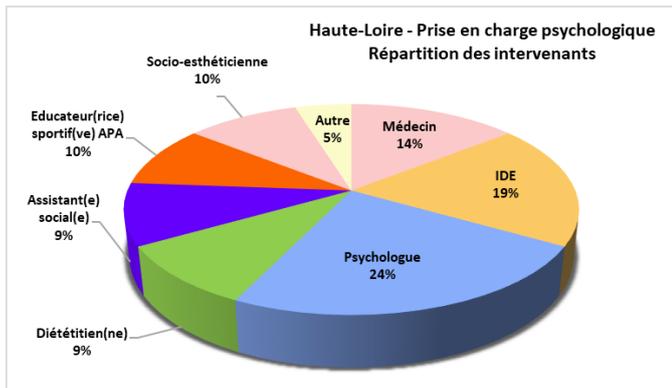
	Nombre d'établissements autorisés, associés et de SMR ayant déclaré l'intervention de médecins et IDE							
	La prise en charge de la douleur		La prise en charge diététique et nutritionnelle		La prise en charge psychologique		La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	
Médecins Haute-Loire	4	67%	3	50%	3	50%	2	33%
Médecins ARA	100	81%	75	60%	56	45%	39	31%
IDE Haute-Loire	4	67%	3	50%	4	67%	2	33%
IDE ARA	108	87%	60	48%	47	38%	35	28%



Les professionnels intervenant dans la prise en charge de la douleur ne sont présents que dans les établissements de santé de la Haute-Loire et sont principalement des médecins, IDE, représentant chacun 22 % des intervenants. Des psychologues et des diététicien(ne)s interviennent dans une proportion identique (17 %). On constate que toutes les catégories de professionnels interviennent dans la prise en charge de la douleur.

Concernant la prise en charge diététique et nutritionnelle, les médecins et les IDE interviennent en établissements et les socio-esthéticiennes uniquement dans l'association. Les autres professionnels interviennent dans les établissements et en association. La répartition des professionnels de la diététique et de la nutrition est inférieure en Haute-Loire avec 29 % pour une offre de 40 % au niveau régional.

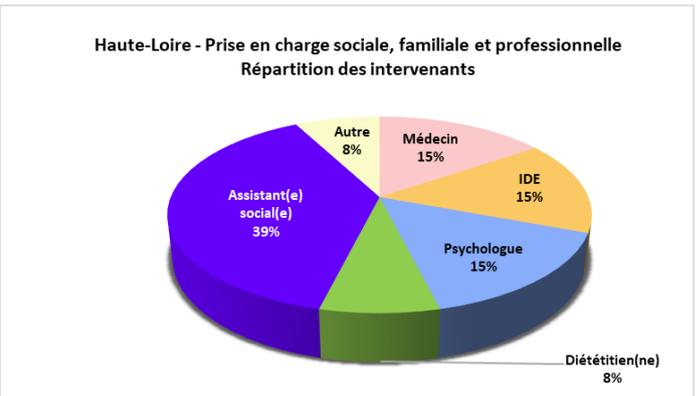




Ce sont les psychologues qui assurent ce SOS à hauteur de 24 % des cas. On peut s'interroger sur la place d'assistantes sociales, d'éducateurs APA et socio-esthéticiennes pour la PEC psychologique. Le pourcentage de psychologues intervenant pour ce SOS est inférieur à la moyenne régionale qui est de 40 %.

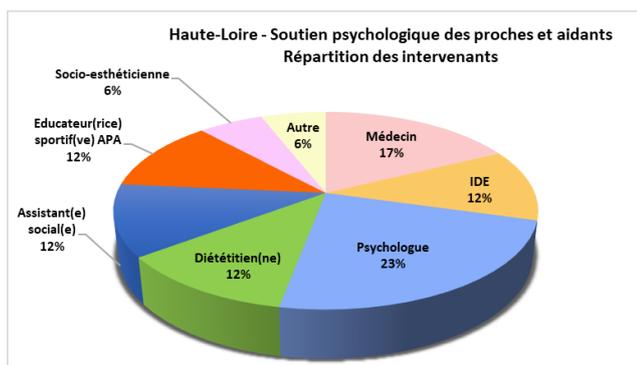
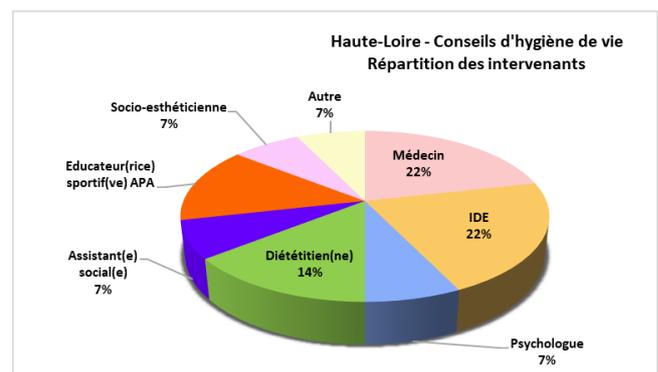
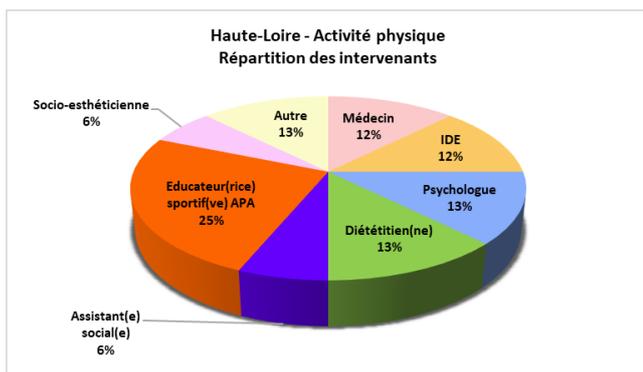
Ce sont les assistantes sociales qui assurent ce SOS à hauteur de 39 % des cas.

Le pourcentage d'assistants sociaux intervenant au titre de la prise en charge sociale, familiale et professionnelle en Haute-Loire est bien inférieur à la moyenne régionale, avec 39 % contre 47 %.



Concernant les SOS du socle complémentaire proposés en Haute-Loire, on note que les médecins et les IDE, interviennent systématiquement, y compris pour l'activité physique. On note cependant que :

- Les IDE sont les seuls professionnels intervenant dans la préservation de la fertilité et la prise en soins des troubles de la sexualité en Haute-Loire. Leur intervention a lieu dans un des établissements autorisés.
- La proportion des médecins et des IDE dans les soins de socio-esthétique est plus importante en Haute-Loire qu'en ARA avec 20 % versus 5 %.



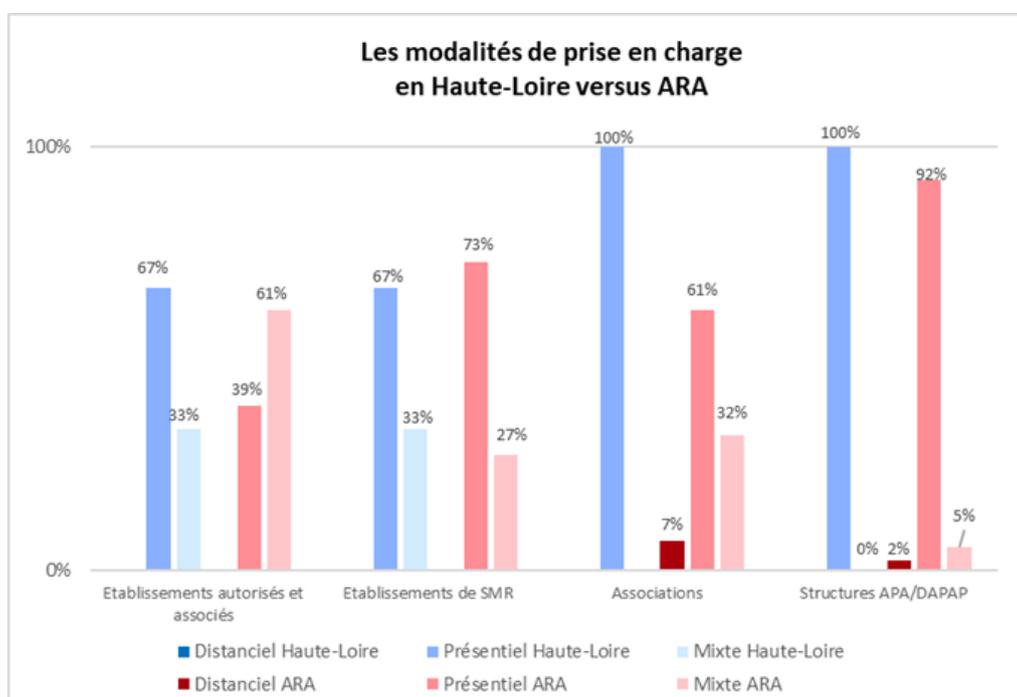
Les professionnels répertoriés dans la catégorie "Autre" sont listés en annexe. Ce sont uniquement des kinésithérapeutes et des aides-soignants qui interviennent dans 6 SOS sur 10 essentiellement au centre médical d'Oussoulx. Au CH Emile Roux, un kinésithérapeute intervient dans la prise en charge de la douleur et l'activité physique.

Parmi les différents intervenants, certains sont extérieurs aux établissements de santé. En Haute-Loire, ces professionnels interviennent dans 2 structures et pour 7 SOS. Aucun professionnel libéral n'intervient au sein des établissements de santé en Haute-Loire.

	Type Ets	La prise en charge de la douleur	La prise en charge psychologique	La prise en charge sociale familiale et professionnelle	L'activité physique	Les conseils d'hygiène de vie	Le soutien des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	Les soins de socio-esthétique
CH Emile Roux – Le Puy	Autorisé		LCC 43		Association groupement d'employeurs sport 43	LCC 43	LCC 43	LCC 43
Centre SMR Jalavoux	SMR	Unité mobile de soins palliatifs		Services sociaux communaux ou hospitaliers, Service d'aide à domicile	CDOS			

3.7 Les modalités de prise en charge en Haute-Loire versus ARA

→ Question n° 13 : (pour chacun des 10 SOS) Quelles sont les modalités de prise en charge proposées pour ce soin de support ?



La Haute-Loire se situe légèrement au-dessus de la moyenne régionale pour les prises en charge en présentiel avec 78 % versus 75 % et au même niveau en mixte (présentiel et distanciel) avec 22 %.

La prise en charge en SOS des établissements autorisés et associé et des établissements de SMR est équivalente en mixte et en présentiel en Haute-Loire.

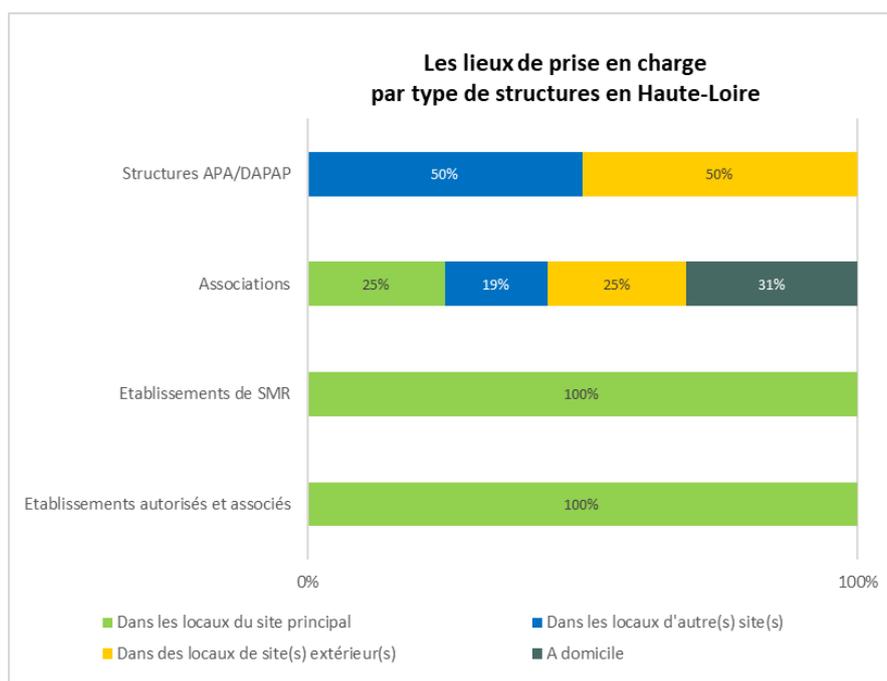
La prise en charge en **SOS mixte** concerne **33 % des établissements autorisés et associé** de la Haute-Loire versus **61 % au niveau régional** et la prise en charge en présentiel concerne **67 % des établissements autorisés et associés versus 39 % au niveau régional**.

L'association et les 2 structures APA/DAPAP du département dispensent leurs SOS uniquement en présentiel.

Aucune prise en charge n'est proposée en distanciel en Haute-Loire.

3.8 Les lieux de prise en charge en Haute-Loire versus ARA

→ Question n° 14 : (pour chacun des 10 SOS) Si en présentiel, où sont-ils réalisés ?



De manière plus marquée qu'au niveau régional, on note que les **établissements autorisés et associé et les établissements de SMR dispensent leurs SOS uniquement au sein de leurs locaux principaux**.

Les **SOS ne sont proposés à domicile** que par le comité départemental 43 de la Ligue contre le cancer à hauteur de **31 % des prises en charge versus 11 % en région**. Cette association intervient dans les 4 types de lieux de prise en charge.

Les structures APA/DAPAP proposent l'activité physique soit dans les locaux d'autres sites, soit dans des locaux de sites extérieurs à 50 %, soit au-dessus de la moyenne régionale qui est plus diversifiée.

4. Synthèse

En Haute-Loire, sur **12 structures interrogées, toutes ont répondu** à l'enquête (les réponses partielles à l'enquête ne sont pas prises comptabilisées) soit **100 % de répondants**.

9/12 structures proposent des SOS soit : (voir cartographies pages 7 à 15)

- **6 établissements sanitaires** dont 2 établissements de santé autorisés au traitement du cancer, un établissement associé et 3 établissements de SMR,
- **1 association,**
- **1 structure APA et 1 DAPAP.**

L'offre en SOS en Haute-Loire se situe **en-dessous de la moyenne régionale** concernant 8 SOS proposés sur 10, dont la **prise en charge de la douleur, la prise en charge diététique et nutritionnelle, la prise en charge sociale, familiale et professionnelle, l'activité physique, les conseils d'hygiène de vie, le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer, la prise en soins des troubles de la sexualité et les soins de socio-esthétique**.

2 SOS se situent au-dessus de la moyenne régionale (PEC psychologique et la préservation de la fertilité).

Malgré le nombre de structures le plus bas de la région, l'offre en SOS de la Haute-Loire couvre la totalité des SOS du panier référentiel.

Cette offre en SOS est largement proposée par les **établissements sanitaires, y compris pour l'activité physique pour laquelle les structures APA et DAPAP ne prédominent pas en Haute-Loire, à la différence des autres départements du fait de leur nombre (2 structures seulement)**.

Concernant l'activité physique, à noter **qu'un seul établissement autorisé au traitement du cancer sur 3 établissements autorisés et associé, la propose. Un établissement autorisé au traitement du cancer sur 3 établissements autorisés et associé proposent les 4 SOS du socle de base**. Les 2 établissements autorisés et associé qui ne proposent qu'un ou 2 SOS sur 4 du socle de base **n'envisagent pas de développer les SOS manquants**. **2 établissements de SMR sur 3 proposent le socle de base de 4 SOS** et l'établissement qui ne propose que 2 SOS sur 4 envisage de développer la prise en charge diététique et nutritionnelle et la prise en charge psychologique.

La **répartition de l'offre par type de bénéficiaires** en Haute-Loire est **inférieure** à celle de la région pour les **adultes, les enfants de moins de 14 ans et les AJA**. Elle est **identique pour les personnes âgées de plus de 75 ans**.

En Haute-Loire, comme au niveau régional, **toutes les structures proposent des SOS aux trois grandes étapes, avant, pendant et après le traitement**.

Les 4 SOS du socle de base ne sont pas proposés majoritairement par les établissements autorisés et associé aux trois phases du traitement mais plutôt par les établissements de SMR.

On constate que :

- l'offre en SOS des **établissements autorisés et associé avant le traitement** est **supérieure à l'offre régionale** (36 % versus 26 %). Elle se situe **en-dessous de l'offre régionale pendant** (39 % versus 41 %) et **après le traitement** (25 % versus 32 %).

- l'offre émanant **des associations avant le traitement** est **supérieure la moyenne régionale** avec 29 % contre 18 %, mais inférieure pendant et après le traitement avec 36 % versus 41 % au niveau régional.

- **l'offre des établissements de SMR avant le traitement** est **supérieure à l'offre régionale** avec 31 % versus

25 % au niveau régional. Elle est inférieure pendant et après le traitement avec 35 % et 33 % versus 39% et 36 % au niveau régional.

La prise en charge en SOS par les établissements autorisés au traitement du cancer et associé en Haute-Loire est supérieure (par rapport au niveau régional) en présentiel (67% versus 39%). A la différence de la tendance régionale, les structures APA/DAPAP et l'association ne dispensent des SOS qu'en présentiel.

Aucune prise en charge n'est proposée **en distanciel** en Haute-Loire.

Concernant les **lieux de prise en charge des SOS**, les **établissements autorisés et associé et les établissements de SMR dispensent leurs SOS uniquement au sein de leurs locaux principaux.**

Contrairement à la région, les structures APA/DAPAP dispensent l'activité physique uniquement dans les locaux d'autres sites ou dans des locaux de sites extérieurs à 50 %.

La prise en charge en SOS à domicile par l'association est supérieure à celle de la région 31 % versus 11 %.

Annexe

Détail des professionnels intervenant répertoriés dans la rubrique "Autre"

	Prise en charge de la douleur	La prise en charge psychologique	La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	L'activité physique	Les conseils d'hygiène de vie	Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer
Aides-soignants	x	x	x	x	x	x
Kinésithérapeute	x	x		x	x	x

Détail des intervenants par type de SOS et de structures

- Médecins, IDE et psychologues

	Médecin				IDE				Psychologue			
	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations
Prise en charge de la douleur	1	0	3	0	1	0	3	0	1	0	2	0
Prise en charge diététique et nutritionnelle	1	0	2	0	1	0	2	0	0	0	2	1
Prise en charge psychologique	1	0	2	0	2	0	2	0	1	1	2	1
Prise en charge sociale, professionnelle et familiale	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	2	0
Activité physique	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	1	1
Conseils d'hygiène de vie	1	0	2	0	1	0	2	0	1	0	0	0
Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	1	0	2	0	0	0	2	0	1	0	2	1
La préservation de la fertilité	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
La prise en soins des troubles de la sexualité	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Soins de socio esthétique	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Total de l'offre des intervenants par catégorie de structures	6	0	15	0	8	0	15	0	5	1	11	4
Total global de l'offre des intervenants	21				23				21			

- Autres professionnels

	Dietéticien(ne)				Assistant(e) social(e)				Educateur sportif				Socio esthéticien(ne)				Autre			
	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations
Prise en charge de la douleur	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Prise en charge diététique et nutritionnelle	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Prise en charge psychologique	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	1	0
Prise en charge sociale, professionnelle et familiale	0	0	1	0	1	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Activité physique	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	2	1	0	0	0	1	1	0	1	0
Conseils d'hygiène de vie	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0
La préservation de la fertilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La prise en soins des troubles de la sexualité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins de socio esthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
Total de l'offre des intervenants par catégorie de structures	2	1	8	4	2	1	9	0	2	0	7	4	3	0	0	5	2	0	6	0
Total global de l'offre des intervenants	15				12				13				8				8			